

CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 31 MARS 2010 à 18h30

PROCES-VERBAL DE SEANCE

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, à la Mairie, dans la salle habituelle de ses délibérations, le **Mercredi 31 Mars 2010 à 18 h 30**.

Date de convocation : **23 mars-10**
Date d'envoi à la presse : **23 mars-10**
Date d'affichage : **25 mars-10**

ETAIENT PRESENTS :

J.M. FERON, J. FISCHER, M. COOMBS, M. LACABANNE, G. LAVILLE, G. PEYRE, Y. PARROT, A. PRIMAULT, A. MEUNIER, J. VIENNET, J. LE ROUX, C. AUCANT, K. ALMON, S. BOURDOULEIX, B. CARRILLON, S. LAGUEYT, S. ANTON, N. MARTIN-FREYSSINET, G. SIRIEIX, M. PIEROT et P. BONATI.

ETAIENT EXCUSES :

G. DELAGE : pouvoir à JM. FERON
M. VARENNE : pouvoir à M. LACABANNE
B. BOUDOU : pouvoir à J. FISCHER
H. LAURENT : pouvoir à N. MARTIN-FREYSSINET
M. DEYRIS : pouvoir à G. SIRIEIX

ETAIT ABSENTE :

F. DUMOULIN (*arrivée à 19h10*)

Madame Sylvie BOURDOULEIX est désignée secrétaire de séance à l'unanimité par l'assemblée.

Avant d'aborder les questions inscrites à l'ordre du jour, M. le Maire informe l'assemblée du décès de Madame Danielle DEYRIS, épouse de Michel DEYRIS, Conseiller Municipal.

I – ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE SEANCE

Le procès-verbal de la précédente séance, après précision apportée par M. le Maire de la prise en compte des observations formulées par M. LAURENT, est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

II – COMPTE DE GESTION

Les comptes administratifs des budgets principal et annexes ont été étudiés en Commission des Finances, sur la base de documents explicatifs remis à tous les élus. Les comptes de gestion correspondants étant conformes à ces comptes administratifs, le Conseil Municipal approuve, **à l'unanimité** des membres présents et représentés, les comptes de gestion établis par M. le Receveur pour l'exercice 2009.

III – COMPTES ADMINISTRATIFS 2009

L'analyse des comptes administratifs fait ressortir les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL

Fonctionnement	
Dépenses	3 401 294, 52
Recettes	3 625 103, 69
Résultat 2009	223 809, 17
Résultat reporté 2008	125 246, 55
Résultat final 2009	349 055, 72
Investissement	
Dépenses	1 045 879, 79
Recettes	910 130, 21
Résultat 2009	- 135 749, 58
Résultat reporté 2008	161 183, 56
Résultat final 2009	- 77 981, 84
Résultat cumulé fonctionnement + investissement	271 073, 88

BUDGET ANNEXE FORET

Fonctionnement	
Dépenses	83 503, 96
Recettes	117 769, 20
Résultat 2009	34 265, 24
Résultat reporté 2008	- 138 155, 99
Résultat final 2009	- 103 890, 75
Investissement	
Dépenses	54 728, 83
Recettes	106 325, 11
Résultat 2009	51 596, 28
Résultat reporté 2008	- 207 258, 90
Résultat final 2009	36 151, 29
Résultat cumulé fonctionnement + investissement	- 67 739, 46

BUDGET ANNEXE EAU

Fonctionnement	
Dépenses	79 913, 17
Recettes	147 901, 81
Résultat 2009	67 988, 64
Résultat reporté 2008	- 89 798, 82
Résultat final 2009	- 21 810, 18
Investissement	
Dépenses	72 921, 99
Recettes	69 369, 95
Résultat 2009	- 3 552, 04
Résultat reporté 2008	100 812, 03
Résultat final 2009	97 259, 99
Résultat cumulé fonctionnement + investissement	75 449, 81

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Fonctionnement	
Dépenses	109 692, 57
Recettes	28 880, 19
Résultat 2009	- 80 812, 38
Résultat reporté 2008	145 709, 23
Résultat final 2009	64 896, 85

Investissement	
Dépenses	149 050, 54
Recettes	169 634, 95
Résultat 2009	20 584, 41
Résultat reporté 2008	52 953, 23
Résultat final 2009	72 012, 74
Résultat cumulé fonctionnement + investissement	136 909, 59

BUDGET ANNEXE RENOVATION BÂTIMENTS

Fonctionnement	
Dépenses	11 907, 67
Recettes	23 999, 53
Résultat 2009	12 091, 86
Résultat reporté 2008	876, 18
Résultat final 2009	12 968, 04
Investissement	
Dépenses	5 880, 06
Recettes	15 595, 00
Résultat 2009	9 714, 94
Résultat reporté 2008	- 5 594, 01
Résultat final 2009	4 120, 93
Résultat cumulé fonctionnement + investissement	17 088, 97

BUDGET ANNEXE ZONE d'ACTIVITES

Fonctionnement	
Dépenses	383, 73
Recettes	0, 00
Résultat 2009	- 383, 73
Résultat reporté 2008	383, 73
Résultat final 2009	0, 00
Investissement	
Dépenses	0, 00
Recettes	0, 00
Résultat 2009	0, 00
Résultat reporté 2008	55 199, 44
Résultat final 2009	55 199, 44
Résultat cumulé fonctionnement + investissement	55 199, 44

BUDGET ANNEXE CLOS des TRINITAIRES

Fonctionnement	
Dépenses	1 219, 66
Recettes	0, 00
Résultat 2009	- 1 219, 66
Résultat reporté 2008	1 219, 66
Résultat final 2009	0, 00
Investissement	
Dépenses	0, 00
Recettes	0, 00
Résultat 2009	0, 00
Résultat reporté 2008	102 492, 84
Résultat final 2009	102 492, 84
Résultat cumulé fonctionnement + investissement	102 492, 84

Sous la présidence de M. PIEROT, doyen d'âge, M. le Maire ayant quitté la séance, les comptes administratifs, principal (commune) et annexes (Forêt, Eau, Assainissement, Rénovation des Bâtiments, Zone d'Activités et lot. Clos des Trinitaires) sont adoptés **à l'unanimité** des membres présents et représentés.

Mme DUMOULIN entre en séance.

IV- AFFECTATION DE RESULTATS 2009

Après approbation des comptes administratifs, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, procède comme suit à l'affectation des résultats :

Budget principal :

* réserves (art.1068) :	349 055, 72 €
* excédent antérieur reporté Fonctionnement (art. 002) :	0, 00 €
* solde d'exécution recettes Investissement :	183 126, 26 €

Budget Forêt :

* réserves (art.1068) :	0, 00 €
* déficit antérieur reporté Fonctionnement (art. 002) :	- 103 890, 75 €
* solde d'exécution dépenses Investissement :	- 155 662, 62 €

Budget Eau :

* réserves (art.1068) :	0, 00 €
* déficit antérieur reporté Fonctionnement (art. 002) :	- 21 810, 18 €
* solde d'exécution recettes Investissement :	97 259, 99 €

Budget Assainissement :

* réserves (art.1068) :	0, 00 €
* excédent antérieur reporté Fonctionnement (art. 002) :	64 896, 85 €
* solde d'exécution recettes Investissement :	73 537, 64 €

Budget Rénovation des Bâtiments :

* réserves (art.1068) :	2 080, 00 €
* excédent antérieur reporté Fonctionnement (art. 002) :	10 888, 04 €
* solde d'exécution dépenses Investissement :	4 120, 93 €

Les soldes excédentaires des budgets annexes Zone d'Activités et Clos des Trinitaires, clos au 31.12.2009, sont repris dans la section d'investissement du budget principal.

V – BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS 2009

En application de l'article 11 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995, relative aux marchés publics et délégation de service public spécial qui stipule que le bilan des cessions et acquisitions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants doit donner lieu chaque année à une délibération d'approbation, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le bilan des cessions et acquisitions pour l'année 2009, tel qu'annexé à la présente délibération.

VI – BUDGETS PRIMITIFS 2010

Monsieur le Maire donne lecture des propositions des budgets principal et annexes, étudiées en commission des Finances. Les documents budgétaires comportent à la fois la présentation croisée des comptes par nature et par fonction, et tiennent compte des états et annexes exigés pour toutes les collectivités dont la population est supérieure à 3 500 habitants.

Ces budgets s'équilibrent, en recettes et en dépenses selon le détail ci-après :

Section de Fonctionnement

Budget Principal :	3 466 009, 00 €
Budget Forêt :	160 000, 00 €
Budget Rénovation de Bâtiments :	44 388, 04 €
Budget Eau :	106 317, 78 €
Budget Assainissement :	127 423, 85 €

Section d'Investissement

Budget Principal :	1 489 069, 98 €
Budget Forêt :	276 190, 31 €
Budget Rénovation de Bâtiments :	6 200, 93 €
Budget Eau :	183 877, 58 €
Budget Assainissement :	137 939, 39 €

M. SIRIEIX, au nom de son groupe, fait une déclaration :

« Patrimoine : lors du Débat d'Orientation Budgétaire, nous avons souhaité connaître l'utilisation des nouveaux locaux en cours de rénovation du bâtiment côté rue St-Julien. A ce jour, nous sommes toujours sans réponse. De même, le logement situé rue Claude Martin, derrière la salle des fêtes est aujourd'hui libre de tout occupant. Qu'elle est sa destination ? Nous rappelons que ces locaux peuvent fournir une solution de qualité en cœur de bourg, en lieu et place de l'ancienne perception très excentrée. Ainsi serait réalisée la volonté unanime de poursuivre la dynamisation du centre de notre commune.

Personnel : dans l'éditorial du dernier bulletin d'information municipale, vous écrivez : « mais une meilleure organisation du personnel dont la grande majorité s'investit pleinement à nos côtés, nous permet de faire des économies sensibles en ne remplaçant pas les agents appelés à faire valoir leurs droits à la retraite ou celle qui a sollicité une mutation ». Pourtant 4 agents en contrat aidé viennent d'être recrutés. Sous quels critères ont-ils été recrutés ? et sous quelle procédure interne, en l'absence de toute commission RH et d'embauche transparente ? Quel avenir professionnel réservez-vous à ces agents soumis à des contrats précaires ? De plus des mutations internes entre services ont été réalisées, avec quels critères de compétences ont-elles été réalisées ?

Partenariat Public Privé de l'école : nous n'allons pas revenir sur les diverses informations déjà diffusées sur cette procédure. Cependant, il n'est pas inutile de consulter le site du Syndicat National du Second Œuvre : www.second-oeuvre.com et plus particulièrement le bulletin SNSO n°331 de février 2009. Les faits nous donnent déjà raison. La commune vient d'engager deux dépenses qu'une procédure classique n'aurait pas imposées :

- le cabinet PRIM pour un montant de 148 275, 09 € alors que cette mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage serait assurée par l'architecte retenu et que l'aspect financier peut tout-à-fait être géré par le personnel qui a les compétences pour contracter des emprunts au mieux des intérêts de la commune ; il est de plus à remarquer que ce contrat n'a fait l'objet d'aucune procédure en Commission d'Appel d'Offres
- un dédommagement de 15 000 € pour le porteur de la proposition non retenue, obligation légale et dont le montant a été fixé par la commission du PPP ; bien que la présence de seulement 2 propositions nous paraisse insuffisante pour une véritable concurrence elle limitait ce dédommagement à un seul versement.

Ce total de 163 275, 09 € est à rapprocher des 110 000 € versés au CCAS, identique à 2009, alors que la fin d'année va voir se multiplier les situations précaires et que le gouvernement annonce pour cette période plus de 360 000 personnes privés de tous droits. Les CCAS vont vivre des périodes particulièrement douloureuses.

Pour ces raisons nous ne voterons pas le budget de fonctionnement du budget général de la commune et en conséquence le budget investissement. »

M. le MAIRE apporte les réponses suivantes :

- L'affectation de l'ancien immeuble « Boulain », actuellement en cours de rénovation, prévoit toujours les logements prévus à l'origine du projet mais intègre des salles de réunion à l'étage –jamais suffisantes pour répondre aux demandes sans cesse croissantes– ainsi que les bureaux des agents du CCAS et du Pôle Emploi, services installés au rez-de-chaussée pour un meilleur accueil des administrés. Compte tenu des travaux supplémentaires générés également par l'aménagement d'un passage intérieur en bordure de la rue, la soule versée à Gironde Habitat sera plus élevée que prévue.

- La maison « Querrec » a effectivement été libérée depuis le début de l'année mais des loyers des années passées sont toujours en cours de régularisation. Aucune suite n'étant, à priori, donnée au projet de pôle médical, qui devait être réalisé rue Pierre Ralle, trois médecins seraient susceptibles d'installer dans cet immeuble communal, un cabinet médical. Une rencontre avec M. le Maire est prévue dans le courant de la semaine prochaine.

- Par ailleurs, le bâtiment de l'ancienne perception, accueillera prochainement l'Office de Tourisme et l'Office National de la Chasse occupera le logement situé au-dessus de la Poste.

- En ce qui concerne le Personnel Communal, les deux postes d'agents administratifs, libérés par un départ à la retraite et une mutation, n'ont pas fait l'objet d'un recrutement. Les tâches assumées par ces agents ont été réparties sur l'ensemble du personnel administratif et en concertation avec celui-ci.

Quatre contrats aidés ont effectivement été signés : un pour l'école maternelle avec la création de la 8^{ième} classe ; un pour l'Office de Tourisme récemment créé par décision du Conseil Municipal, qui devrait être opérationnel vers le 15 juin prochain, et deux aux services techniques par anticipation sur le départ à la retraite de deux agents. Ces emplois, si les personnes concernées donnent satisfaction, seront pérennisés. M. le Maire précise cependant que ces emplois aidés, subventionnés à 90 % peuvent permettre, dans une situation financière difficile, de maîtriser les dépenses. Cependant, la commune de St-Laurent est très éloignée d'une certaine commune voisine qui affiche un taux de contrats aidés de 50 % du chiffre global de personnel employé.

- Le choix de la procédure de Partenariat Public-Privé a fait, à plusieurs reprises, l'objet de longues discussions. Cependant, ce choix, validé par décision du Conseil Municipal du 9.12.2009, permet de contrôler réellement les dépenses et de garantir l'entretien réel et constant des locaux. En effet, les travaux de l'école maternelle, initialement prévus pour 800 000 €, se chiffrent en réalité à 1 400 000 €. Par ailleurs, la mission confiée au Cabinet PRIM – après analyse de deux propositions reçues – a fait l'objet d'un MAPA (Marché A Procédure Adaptée), réglementé par le Code des Marchés Publics et pour la signature duquel le Conseil Municipal a donné délégation à M. le Maire. Cette mission correspond à un pourcentage de 7 à 8 % des travaux. Dans le cadre de la loi MOP, une mission comparable serait facturée entre 10 et 12 %. Le versement d'une indemnité de 15 000 € au groupement non retenu, s'inscrit dans la logique de cette procédure qui permet, par le biais d'un dialogue compétitif, de mieux définir les besoins et les différentes possibilités offertes pour y répondre.

Pour conclure, M. le Maire précise que toutes difficultés rencontrées par le CCAS pour répondre à des besoins supplémentaires, fera l'objet de l'étude d'un versement complémentaire de subvention par la Municipalité.

Après avoir précisé que la répartition des crédits du budget primitif, votés pour les subventions aux associations, fera l'objet d'une prochaine réunion de commission, M. le Maire demande à ses collègues de procéder au vote des budgets principal et annexes.

Après en avoir délibéré, **à la majorité** des membres présents et représentés (22 voix pour), le Conseil Municipal adopte les Budgets principal (commune) et annexes (Forêt, Rénovation des Bâtiments, Eau, et Assainissement) en sections Fonctionnement et Investissement 2010.

CONTRE : 5 [(M. SIRIEIX (+ pouvoir Deyris), Mmes MARTIN-FREYSSINET (+ pouvoir Laurent), DUMOULIN)]

VII – VOTE DES TAUX D'IMPOSITIONS 2010

Conformément aux textes en vigueur sur la fiscalité locale, le taux d'imposition des trois taxes locales doit être fixé par le Conseil Municipal. Après avoir noté les nouvelles bases d'imposition prévisionnelles pour 2010 qui sont les suivantes :

- Taxe d'Habitation	:	3 994 000 €
- Taxe Foncière sur le Bâti	:	3 188 000 €
- Taxe Foncière sur le Non Bâti	:	352 900 €

M. le Maire propose une augmentation de 2 % de ces taux qui permettrait de les fixer comme suit :

- taxe d'habitation :	13, 60 %
- taxe foncière sur le bâti :	26, 16 %
- taxe foncière sur le non bâti :	55, 86 %

Compte tenu de l'explication faite lors du vote des budgets, M. SIRIEIX déclare que son groupe votera CONTRE sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, **à la majorité** des membres présents et représentés, (22 voix pour), le Conseil Municipal adopte les taux précités pour les trois taxes locales.

CONTRE : 5 [(M. SIRIEIX (+ pouvoir Deyris), Mmes MARTIN-FREYSSINET (+ pouvoir Laurent), DUMOULIN)]

VIII – OPERATIONS FONCIERES

1) Vente de parcelles au lieu-dit Bernada :

M. le Maire informe l'assemblée du souhait d'un éleveur de faisans d'acquérir les parcelles communales section VD 88 – 84 – 34 et 35 pour partie, sises au Bernada, d'une surface de 20 000 m² environ, afin d'agrandir son exploitation agricole.

Dans l'attente de l'estimation précise du bois sur pied, et le prix du m² n'étant pas déterminé à ce jour, sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, **à la majorité** (22 voix pour) des membres présents et représentés, décide de donner un accord de principe pour la vente d'un terrain d'une surface de 2 ha environ à la Sté SCEA de Touléron, représentée par M. Abalain.

Le prix de vente de ces parcelles sera déterminé après estimation des Domaines et fera l'objet d'une prochaine décision du Conseil.

Abstention : 5 [(M. SIRIEIX (+ pouvoir Deyris), Mmes MARTIN-FREYSSINET (+ pouvoir Laurent), DUMOULIN)]

2^o) Vente de parcelles sises Lousteauneuf :

M. le Maire rappelle que par délibération du 31 mai 2006, le Conseil Municipal a décidé la mise en vente des parcelles communales cadastrées AC 484 et 480 sises à Lousteauneuf, d'une surface respective de 2 626 et 2 093 m² fixant le prix à 60 € le m² (délibération n° 2006/55 du 25.10.2006).

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, **à la majorité** (22 voix pour) des membres présents et représentés, décide d'une part d'annuler la délibération n° 2006/55 et, d'autre part de mettre en vente deux lots d'une surface de 900 et 1000 m² à raison de 70 000 € chaque terrain.

Abstention : 5 [(M. SIRIEIX (+ pouvoir Deyris), Mmes MARTIN-FREYSSINET (+ pouvoir Laurent), DUMOULIN)]

3^o) Achat de parcelles au Nord-Ouest du Bourg :

Considérant l'intérêt d'un terrain situé à proximité des équipements sportifs à l'entrée du Bourg, sur proposition de M. le Maire, et après avis des Domaines, le Conseil Municipal, **à la majorité** (22 voix pour) des membres présents et représentés, décide d'acquérir les parcelles cadastrées section AT 359 et 610 sises le Pateau d'une surface totale de 5ha 22a 84ca pour un prix net de 320 000 €.

Abstention : 5 [(M. SIRIEIX (+ pouvoir Deyris), Mmes MARTIN-FREYSSINET (+ pouvoir Laurent), DUMOULIN)]

4^o) Achat de parcelles :

Dans le cadre de l'extension du périmètre de réorganisation foncière de Listrac (approuvé par délibération du 7.04.2004), des parcelles situées dans le secteur de Devidas, en limite des communes, et dans le centre bourg (au sud), et suite à une promesse d'achat unilatérale avec la SAFER, sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, **à la majorité** (22 voix pour) des membres présents et représentés, décide d'acquérir les parcelles cadastrées VB 168 – 169 – 170 – 171 – 172 aux Communs de Planquepeyre, BY 176 – 119 – 120 – 123 – 124 – 125 au Bourdieu (nord) et CE 141 (ouest) ainsi que AC 358 – 360 au bourg sud, pour une surface totale de 8ha 77a 36ca au prix global de 18 644, 27 € TTC (dont 234, 44 € de TVA).

Abstention : 5 [(M. SIRIEIX (+ pouvoir Deyris), Mmes MARTIN-FREYSSINET (+ pouvoir Laurent), DUMOULIN)]

5^o) Echange de parcelles au lieu-dit Bouzac (est) :

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le GFA de Sémignan, par délibération du 14 mars 2007, a sollicité la Municipalité pour un échange forestier permettant d'améliorer les unités foncières de leur exploitation au lieu-dit Messadis. Cette demande d'échange ayant été renouvelée, sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, **à la majorité** (22 voix pour) des membres présents et représentés, décide :

- de céder au GFA de Sémignan, représenté par M. SAINTEMARIE, des parcelles cadastrées AP 73p – 186p – 188p – 189p – 192p – 195p soit une surface de 16ha 51a 12ca ainsi que les assiettes des chemins ruraux pour 1ha 42a 77ca qui feront l'objet d'un déclassement par enquête publique du 26 avril 2010 au 10 mai 2010 ;
- d'accepter en contrepartie les parcelles cadastrées AP 104 – 159 – 64p – 65p – 66p – 67p – 68p – 69p – 70p – 71p – 72p – 191p et AO 332p d'une contenance totale de 17ha 32a 86ca.

M. le Maire tient à préciser que les frais afférents seront partagés.

Abstention : 5 [(M. SIRIEIX (+ pouvoir Deyris), Mmes MARTIN-FREYSSINET (+ pouvoir Laurent), DUMOULIN)]

IX – MODIFICATION DU PLAN d'OCCUPATION des SOLS

M. le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 4 juin 2009, le Conseil Municipal a accepté le principe d'installation de panneaux photovoltaïques sur plusieurs sites appartenant à la commune.

Afin de permettre leur mise en place sur les parcelles cadastrées AO 13, AP 192 – 194 et CX 130 – 157, le Plan d'Occupation des Sols doit autoriser la création des secteurs NCp et NDp avec un règlement spécifique sur les pages 66 et 71 qui seront ajoutées à l'actuel document d'urbanisme.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, **à la majorité** (22 voix pour) des membres présents et représentés, décide d'engager la procédure de modification n°9 du Plan d'Occupation des Sols conformément aux articles L.123-13 et L. 123-19 du Code de l'Urbanisme, et de confier au Cabinet URBAM l'établissement de ce dossier pour lequel une dotation couvrant partiellement les frais matériels et études, sera sollicitée auprès de l'Etat.

M. le Maire indique que les crédits destinés au financement de ces dépenses afférentes sont inscrits au chapitre 6218 du budget primitif 2010.

Précision est apportée que cette délibération va déclencher un processus de nomination d'un commissaire-enquêteur pour l'enquête publique, avec rapport du dit commissaire et nouvelle délibération.

Abstention : 5 [(M. SIRIEIX (+ pouvoir Deyris), Mmes MARTIN-FREYSSINET (+ pouvoir Laurent), DUMOULIN)]

X – DECISIONS DU MAIRE en vertu de l'art. L.2122-22 du CGCT

- **Renouvellement contrat de prestation Restauration Scolaire – Société LABSA**
Permettant d'effectuer les prélèvements alimentaires, à compter du 1^{er} février 2010 pour une durée de 1 an
par produits alimentaires ----- 29, 24 €
par prélèvement de surface ----- 2, 57 €

- **Signature contrat Plan Local d'Urbanisme – Société URBAM**
Suite à la résiliation avec le précédent prestataire (G2C Environnement)
Montant total en HT ----- 18 170, 00 €

- **Mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage Groupe Scolaire – Cabinet PRIM**
Dans le cadre du contrat PPP relatif à la restructuration et l'extension de l'école et des installations sportives
Prestation en HT ----- 148 275, 09 €

- **Marché de travaux création d'un réseau EU et EP à la Borée/ la Pinède – Société SANZ TP MEDOC**
Considérant la fermeture du réseau passant sur le domaine privé de la Sté Baronnie Rothschild et la nécessité de procéder à un dévoiement des réseaux eaux usées et eaux pluviales, suite à l'analyse des offres du 12.02.2010
Marché conclu pour un montant total en HT ----- 79 036, 00 €

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20 h.